



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 2 avril 2012, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 mai 2012.

- Le Règlement 2012-212 décrétant une dépense de 2 090 246 \$ et un emprunt de 2 090 246 \$ pour des travaux de chaussée sur le chemin St-Jacques entre le chemin Archambault et la route 158.

Ce règlement d'emprunt 2012-212 entre en vigueur le 8 juin 2012.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 8 juin 2012

Pierre Rondeau

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, .....  
Nom  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à  
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **8 juin 2012** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **8 juin 2012**

.....  
*Pierre Rondeau*